



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E112138

VALABLE JUSQU'AU 16/09/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/10/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 40 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE METROPOLE 535014666

Siret : 535 014 666 00023

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 55 848G

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010049980904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010049980904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : SCH SOLUTIONS CONFORT HABITAT

52 AVENUE HENRI DELECROIX
59510 HEM

Téléphone : 03 20 20 04 28

Portable : 06 30 97 74 65

Site Internet : www.solutionsconforthabitat.com

E-mail : compta@solutionsconforthabitat.com

Responsabilité légale :

CRINI LUIGI GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	09/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.